2022/26/10/04

COMMUNE DE GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Date de convocation: 19/10/2022

Convocation affichée le : 19/10/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27
Présents: 21
Procuration (s): 6
Votants: 27

Le Maire,

Hervé LÉ FL96'H

MIS EN LIGNE LE Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents: LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLES Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absent(s)(es) excusé (s)(es)</u>: BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, LE COROLLER Marie-Ange, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PICARDA Styren.

Procuration(s): BOCQUILLON Maud à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à LE FUR Françoise, LE COROLLER Marie-Ange à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à TROALEN Anne, PERON Matthieu à PHILIPPE Jean-Luc, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

4- CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZE N° 85 SISE AU LIEU-DIT PENHOAT BEVER

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande de l'apparcelle boisée cadastrée ZE n°85 (142 m2), sise au lieu-dit Penhoat Bever, appartenant à la commune de Gourin et jouxtant sa propriété, étant précisé que la consultation du Domaine a été déposée le 18 juillet 2022 et que sa valeur vénale a été estimée à 350 €.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022 Reçu en préfecture le 09/11/2022 Affiché le

ID: 056-215600669-20221026-DELI20222610_04-DE

VU le plan de la parcelle cadastrée ZE 85,

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 26 octobre 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.